

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — A dater de ce jour, et jusqu'à la fin de la session des chambres, le CENSEUR paraîtra le dimanche et ne paraîtra pas le mardi.

LYON, 3 JANVIER 1846.

En ce moment où le parlement s'assemble, les trois conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures délibèrent depuis quinze jours sur des objets de la plus haute importance, auxquels on ne prête pas assez d'attention par suite du mouvement des esprits que l'ouverture de la session tourne nécessairement vers la politique.

Ces conseils se divisent ainsi : le conseil d'agriculture, composé de trente membres choisis directement par le ministre du commerce, qui les prend naturellement parmi les grands propriétaires et dans les sociétés d'agriculture ; le conseil du commerce, qui est le résultat de l'élection et nommé par les chambres de commerce, qui choisissent leurs délégués parmi leurs membres. Le nombre des membres qui le compose n'est pas fixe, en ce sens qu'il peut être augmenté par la création de nouvelles chambres de commerce. Aujourd'hui celle de Paris y est représentée par huit membres ; celles de Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, le Havre, chacune par deux membres ; toutes les autres, chacune par un membre. Enfin, le conseil des manufactures, composé de soixante membres, dont vingt sont nommés par autant de chambres consultatives des arts et manufactures, et quarante sont au choix du ministre.

Les conseils assemblés élisent chacun un président ; le ministre nomme les commissaires qui doivent y exposer les questions ; enfin, des employés du ministère remplissent les fonctions de secrétaires. Ces conseils, soit particulièrement, soit réunis, soit enfin par l'organe de commissions mixtes, délibèrent sur les questions qui leur sont soumises par le ministre, et donnent leur avis ; leur initiative ne va pas au-delà de la faculté d'émettre des vœux, avis et vœux qui ont pour but d'éclaircir les questions, mais qui n'engagent pas le pouvoir.

Les conseils généraux n'ont donc été jusqu'ici, entre les réunit à son gré ou les laisse dans l'inaction, au mépris de l'ordonnance du 29 avril 1831, qui, modifiant les arrêtés et ordonnances précédents sur cette matière, avait stipulé que ces conseils s'assembleraient chaque année. En effet, depuis 1841, ils n'ont pas eu de session, et il a fallu les réclamer unanimement de la presse pour amener le ministère à les convoquer cette année.

Les séances des conseils généraux ne sont pas publiques, et nous le regrettons. La publicité est non seulement un devoir dans un gouvernement constitutionnel, où tout doit se faire au grand jour ; elle est encore une garantie pour les intérêts qu'on discute ; elle impose à ceux qui prennent part aux délibérations, aux orateurs, une étude plus consciencieuse, plus approfondie des matières sur lesquelles ils ont à se prononcer, et qui sont pour la plupart d'un ordre très élevé.

La nomination directe faite par le pouvoir et l'élection concourent, comme on vient de le voir, à la formation des conseils ; mais il est fâcheux qu'il n'y entre aucun ouvrier, que le tra-

vailleur proprement dit en soit écarté. On va crier au radicalisme, cela nous inquiète assez peu ; quelques mots suffiront pour justifier les prétentions que nous émettons ici.

Parmi les questions qui s'agitent en ce moment, qui s'agitent avant la fin de la session dans ces conseils, quelques-unes seront relatives au travail des enfants dans les manufactures, aux contrats d'apprentissage, sur lesquels une loi doit venir compléter les dispositions législatives sur le premier de ces objets ; la possibilité d'établir une caisse de retraite pour les ouvriers sera soulevée ; la question de l'organisation du travail, quelque minime que soit la part qu'on entende lui faire, surgira donc naturellement et nécessairement. On peut comprendre dès lors combien les avis d'un homme pratique, d'un travailleur, seraient utiles à recueillir, ne fût-ce qu'à titre de renseignements, sur ces questions, dans la solution desquelles les classes laborieuses ont un si grand intérêt. Les théories de la science ne suffisent pas à tout résoudre, à tout prévoir, et parfois le simple bon sens de l'homme constamment aux prises avec les difficultés d'une position peut être d'un grand secours.

Nous n'exagérons rien ; à l'ouverture de la session des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, M. Cunin-Gridaine a indiqué les principales questions sur lesquelles ils sont appelés à délibérer. Un projet de dispositions sur le contrat d'apprentissage, a-t-il dit, leur sera soumis et pourra être prochainement présenté aux chambres. Il appellera leur examen sur l'institution des prud'hommes, sur la loi qui régit le travail dans les manufactures, enfin sur les caisses de retraite des ouvriers. Nous croyons devoir citer textuellement ses paroles sur ce dernier objet :

« Les institutions de prévoyance qui peuvent assurer aux classes ouvrières des ressources pour les cas de chômage, de maladie ou d'infirmités, méritent toute l'attention du gouvernement, et mon département en fait l'objet d'une constante étude. Je citerai les caisses d'épargne, qui reçoivent et rendent les économies du travail à la volonté des déposants ; les sociétés de secours mutuels, qui, moyennant une contribution hebdomadaire ou mensuelle, allouent des secours à leurs sociétaires malades ; les assurances mutuelles sur la vie, qui ajoutent à l'épargne la plus-value des intérêts composés et les chances de la mortalité. On a proposé dans ces derniers temps, sous le nom de caisses de retraite pour les ouvriers, des projets tendant au même but ; moi-même j'ai fait étudier en Angleterre les institutions de prévoyance, qui ont pris dans ce pays une grande extension. Je ferai mettre sous vos yeux les projets proposés, les documents recueillis, et je désire que vous puissiez y trouver le germe d'une fondation utile, prêt à m'associer avec vous à tout ce qui peut améliorer la position des ouvriers. »

Eh bien ! tels qu'ils sont composés, nous ne pensons pas que les conseils généraux présentent des garanties suffisantes, et nous avons la ferme conviction que des chefs d'atelier appelés à émettre un avis sur ce dernier objet eussent pu donner des renseignements utiles. Nous avons eu entre les mains, il y a quelques années, un projet de caisse de retraite pour les ouvriers, élaboré par des ouvriers lyonnais, et nous pouvons affirmer qu'il renfermait des vues très sages et qui nous ont paru parfaitement applicables.

Nous voyons avec peine M. le ministre du commerce borner

à la capitale l'extension qu'il annonce vouloir donner à l'institution des prud'hommes. Dans toutes les villes de travail quelque branche d'industrie réclame cette garantie, et nous ne comprendrions pas quel motif pourrait la lui faire refuser. A Lyon, par exemple, l'industrie des tulles demande depuis plusieurs années à participer à l'élection des membres du conseil des prud'hommes ; cette demande parfaitement fondée a été remise aux autorités qui ont promis de la transmettre au ministre ; nous ne voyons pas dans les paroles adressées par M. Cunin-Gridaine aux conseils généraux qu'elle ait été prise en considération ; nous le regrettons, car elle était fondée sur des motifs d'équité qu'on ne saurait mettre en doute.

Dans un second article nous examinerons et les questions soumises aux conseils et les délibérations qu'il aura prises à leur égard.

M. le capitaine de Kersausie touche à la fin de sa captivité ; nous croyons qu'il sera mis en liberté d'ici à peu de jours. Il a demandé un passeport pour l'étranger, qui lui sera certainement accordé ; nous ne comprendrions pas qu'on fit autrement. M. de Kersausie préfère l'exil volontaire à la surveillance, et personne ne peut l'en blâmer. De quel droit lui refuserait-on d'aller chercher hors de sa patrie une terre plus hospitalière ? La loi sur la surveillance ne s'étend pas à ce cas de résidence à l'étranger, et comme les lois pénales s'interprètent toujours dans un sens favorable à ceux qu'elles concernent, évidemment on ne pourra pas, par voie d'interprétation, refuser à M. de Kersausie le droit de résider à l'étranger.

Depuis près de quinze jours, nous recevons nos lettres et nos journaux fort tard ; nous ne pouvons par conséquent faire paraître le Censeur d'aussi bonne heure. Nous pensions que l'arrivée tardive des courriers provenait seulement du mauvais état des routes ; mais il paraît qu'il faut aussi l'attribuer à une autre cause qui nous est signalée par le Courrier de Lyon. « M. le directeur de la poste, dit-il, a reculé d'une heure le départ de la malle-poste par suite de l'encombrement des rues aux approches du jour de l'an. »

Voilà qui est bien agréable pour les départements. Ainsi, pour éviter de gêner un peu la circulation des Parisiens, on retarde de plus d'une heure l'arrivée des lettres et des journaux dans toute la France, et cela dans une mauvaise saison. Ce retard est fort préjudiciable au commerce, et nous ne comprenons pas que M. le directeur général des postes n'y ait pas songé en prenant un arrêté que nous ne voulons pas qualifier.

Au lieu de retarder le départ des courriers pendant l'hiver, on ferait beaucoup mieux de l'avancer, et rien ne s'opposerait à cette mesure. Que vient-on, d'ailleurs, parler d'encombrement à l'occasion du jour de l'an ? Est-ce que cet encombrement est plus grand à cinq heures qu'à six heures du soir ? En aucune façon. Le motif qu'on allègue nous paraît assez mal choisi. N'en existerait-il pas quelque autre que nous ne connaîtrions pas encore ? car c'est une chose grave que de changer l'heure du départ des courriers et de modifier ainsi les rapports de Paris avec les départements.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 JANVIER.

LE CONSEIL DE FAMILLE.

(Suite et fin.)

Jérôme et sa femme repoussèrent l'idée d'un pareil soupçon avec un ton de conviction et de sincérité nullement équivoque.

— Je suis donc connu, moi qui vous parle, et alors je vous dis la vérité crûment, et comme on doit la dire à ses amis... Jérôme, l'idée de faire de ton fils un homme de bureau, un homme en place, un percepteur, un commis de quelque administration, cela te va, cela te sourit, parce que tu n'entends rien à la chose, et que tu ne vois qu'un bon traitement à recevoir pour mener une vie que tu crois plus douce que la tienne. Et toi, Marceline, tu aimes les honneurs de la place, tu es fière d'avance de voir ton Philibert dans les emplois publics. Mais le mal d'abord, c'est qu'il n'est pas facile d'y arriver. Beaucoup de gens raisonnent comme vous, il se trouve que pour une place il y a cent amateurs ; je ne dis pas encore assez. Or, le gouvernement, que fait-il ? Il tient la dragée haute à tout ce monde-là ; il imagine chaque jour quelque nouveau moyen pour réduire le nombre des prétendants ; il leur dira, par exemple : « Mes amis, faites-vous d'abord bacheliers-ès-lettres. » Tu frémirais, Jérôme, si tu savais tout ce que ce mot-là renferme : latin, grec, histoire, rhétorique, philosophie, mathématiques, physique, anglais, allemand, il faut que tout cela entre plus ou moins dans la tête d'un aspirant bachelier ; si bien que c'est l'ouvrage de huit ou dix années d'études. Arrière dès lors les petites bourses qui ne peuvent, dix années durant, dépenser chaque année 7 ou 800 fr. en frais de pension et maîtres de toutes couleurs ! Arrière les esprits quelque peu rétifs qui n'ont pas été courbés sur les livres de bonne heure ! Si par hasard Philibert était ce qu'on appelle un sujet, un phénix, qui se nourrit tout naturellement de grec, de latin, comme tu te nourris, Jérôme, de pain et de viande, oh ! alors, voyant son goût et le vôtre, peut-être vous dirais-je : « Laissez faire cet enfant-là, qu'il devienne bachelier et qu'il pousse sa pointe ! » Mais parlons franchement ; quoique l'enfant ne soit pas un sot, Dieu merci ! pour la science il me fait l'effet d'avoir la tête un peu dure.

— Un peu dure, comme vous dites, répondit Jérôme avec un mouvement de tête affirmatif.

— Mais je ne sais pas où mon mari a été prendre cette opinion-là, reprit la mère d'un ton assez aigre ; il est certain que Philibert a des dispositions.

— Des dispositions, femme, je ne dis pas le contraire ; mais, quant à la

tête dure, pour le latin, s'entend, M. l'instituteur, qui l'a essayé là-dessus, et M. le curé, qui s'en est mêlé aussi, tous deux me l'ont dit ; celui-ci même a ajouté, pour être plus clair : « Il a la tête dure comme une enclume. » Cela se comprend, et on sait bien ce que l'on dit.

Marceline s'apprêtait à répliquer vertement. Le vieux soldat, d'humeur pacifique, prévint le commencement d'hostilités.

— Ne nous fâchons pas, ma nièce, lui dit-il. Tu veux que ton fils soit bachelier, il le sera. Ne sommes-nous pas dans le siècle de l'industrie ? Il se trouvera des industriels qui entreprendront, à prix fixe, de bourrer la tête de ton fils de latin, de grec et de vingt autres choses, juste à point pour qu'il emporte son diplôme. Te dire que d'ennuis, que de dégoûts, que de mortelles tristesses pour le pauvre garçon qui regrettera mille fois son village et la forge paternelle, c'est ce que je n'essaierai pas. Le voilà donc bachelier. Mais la place, la bonne place que vous rêvez pour lui, il ne la tient pas encore. Le gouvernement a beau faire, les rangs des solliciteurs d'emplois ne s'éclaircissent point, et, chose merveilleuse ! les bacheliers pullulent aujourd'hui tout autant que les ignorants autrefois. Comment se faire jour à travers cette cohue ? Il y faut mettre beaucoup de patience avant d'apercevoir une trouée et d'en profiter ; il faudra que Philibert attende deux ans, quatre ans, six ans et plus peut-être. Il est vrai que, tout en attendant, il pourra, s'il est habile homme d'ailleurs et bien protégé, charmer ses loisirs en servant l'Etat gratis, sous diverses formules ingénieusement variées. Ainsi, de prétendant à l'espérance il passera aspirant surnuméraire, puis il sera possesseur d'un surnuméraire, puis, en compagnie de quarante ou cinquante surnuméraires comme lui, il n'aura plus qu'à attendre le moment de leur disputer la première place qui ne peut tarder à devenir vacante. Ici, Jérôme, attention, car voici que ton tour est venu.

— Mon tour, à moi ?... dit le forgeron visiblement inquiet.

— Oui, sans doute. Crois-tu donc que le père qui a l'honneur de posséder un fils à la veille d'entrer dans les emplois publics n'ait pas un rôle à remplir ?

— Bah ! il y a un rôle pour le père ?...

— Très certainement, et plus important que tu ne le pourrais croire. Imaginez-tu, par hasard, que ton fils le surnuméraire va être choisi entre tous ses concurrents et nommé titulaire de l'emploi vacant pour ses beaux yeux, ou en raison de la dose de latin et de grec qu'il devrait avoir, mais qu'il n'a déjà plus dans la tête à l'heure qu'il est ? Il s'agit de bien autre chose. Ton fils sera nommé, Jérôme, si tu as bien conduit ta barque, en homme adroit et fin politique ; si tu as le bonheur d'être électeur et le bon sens de voter toujours pour le pouvoir ; si enfin tu as su te faire des protecteurs, beaucoup de protecteurs ; si tu as mis dans tes intérêts, par exem-

ple, M. le maire de ton village, M. le sous-préfet, M. le directeur des contributions ou de l'enregistrement, M. le préfet, ton député surtout, et M. le pair de France qui habite ce grand château à deux lieues d'ici.

— Mais comment voulez-vous que moi, Jérôme Maillard, maréchal ferrant de mon état, qui ne sais pas parler devant le monde et qui ai tant de mal à écrire une lettre, comment voulez-vous que je me fasse ami avec tous ces gros messieurs ?

— Comment ? Oh ! c'est bien simple ! D'abord M. le maire, tu le mets dans tes intérêts en lui donnant toujours raison, en le soutenant envers et contre tous dans le conseil municipal, quand même il voudrait faire entrer dans ses champs tous les chemins vicinaux du terroir ou faire paître son troupeau dans les vergers de ses voisins. Le sous-préfet a un côté fort sensible, tu le prends par là. Quand tu devrais te gêner un peu et lever de l'argent à gros intérêts, tu te mets en mesure de payer deux cents francs de contributions, tu voilà électeur. Alors tu rassembles tes pièces, tu vas trouver le sous-préfet afin qu'il te fasse porter sur les listes électorales, et tu as soin de lui dire qu'il peut compter sur ton vote, que tu t'es fait électeur tout exprès pour donner ta voix à son candidat. On te fera un accueil charmant, et tu auras gagné jusqu'aux prochaines élections un chaud protecteur. Quant au directeur des contributions, ce n'est pas la politique qui le touche le plus, mais il n'est pas insensible à une marque d'attention. Tu ne chasses pas, mais c'est égal ; à l'ouverture, n'oublie pas d'acheter les plus belles pièces tuées sur le terroir. Tu les portes à M. le directeur et tu les lui offres de bonne amitié comme le produit de la chasse de ton fils le surnuméraire. Tu recommences dans le même genre une ou deux fois, et M. le directeur finit par prendre bonne opinion du surnuméraire Philibert Maillard ; il le présentera à la prochaine occasion. Pour gagner M. le préfet, tu t'y prends autrement : quand arrive la tournée de révision, tu tâches de l'insinuer auprès de lui, sous la protection de M. le maire ; tu lui fais tant de saluts qu'il te remarque enfin et dit : « Qu'est-ce que c'est que ce brave homme-là ? Que me veut-il ? »

Alors, peut-être, le sous-préfet, si tu es bien en cour, dit à son patron un mot à l'oreille, et aussitôt le préfet t'adresse la parole : « C'est bien, monsieur Jérôme Maillard, le gouvernement vous saura gré de votre dévouement à la bonne cause. Soyez tranquille, j'aurai soin de votre fils. »

Avec le député, c'est plus simple encore et plus coulant. Tu vas le trouver et tu lui dis sans façon que tu votes pour lui et que tu comptes bien sur sa protection en faveur de ton fils. Il répond qu'il est bien flatté de ton suffrage, mais que pour la place il est dans le plus grand embarras, attendu que quatre autres électeurs, tous également bien pensants, la sollicitent, un pour son neveu, un second pour son fils, et les deux autres pour eux-mêmes. Alors tu ne te déconcerces pas, et tu lui dis que tu es

M. Sauzet, en prenant hier possession du fauteuil, a fait un magnifique éloge de M. Royer-Collard, mort dans l'intervalle des deux sessions. Il a rappelé que M. Royer-Collard avait autrefois reçu le mandat de sept collèges électoraux ; il a vanté son vertueux patriotisme, son éloquente sagesse et l'imposante autorité dont il jouit pendant toute sa vie.

M. Sauzet, par ce pompeux éloge, nous semble avoir assez mal récompensé le ministère de l'appui qu'il a prêté à sa candidature. En effet, dans les derniers jours de sa carrière, M. Royer-Collard professait pour la plupart des hommes qui sont à la tête des affaires un dédain qui, bien qu'il ne se soit épanché que dans ses conversations intimes, avait eu assez de retentissement pour arriver jusqu'à M. Guizot et pour le blesser profondément. Il y a plus : dans les trois ou quatre dernières années de sa vie, M. Royer-Collard n'a pas eu une seule fois l'occasion d'adresser la parole à M. Guizot sans lui faire entendre des choses dont la convenance n'excluait pas la sévérité, et plus d'une fois M. Guizot s'en était plaint amèrement. Il a donc dû éprouver quelque étonnement en entendant hier M. Sauzet exalter la renommée d'un homme dont la puissante ironie avait si souvent flagellé son austérité intrigante.

M. Guizot, du reste, n'a pas dû être le seul à éprouver de la surprise. Si M. Sauzet, après avoir prononcé son discours, a fait un retour sur lui-même, il a dû s'étonner lui-même en se surprenant à louer M. Royer-Collard. Personne, en effet, n'a oublié que M. Sauzet eut le triste honneur de présenter à la chambre le rapport des lois de septembre, tandis que M. Royer-Collard, caractérisant l'esprit politique qui avait inspiré ces lois, lançait l'anathème contre « la ruse, plus odieuse encore que la violence. »

Il faut que M. Sauzet, qui n'est pas un méchant homme, mais dont la faiblesse est assez disposée à accepter tous les rôles, ait perdu souvenir de l'éloquente protestation qui s'échappa alors du cœur de M. Royer-Collard ; si sa mémoire eût été meilleure, il est très probable qu'il se fût abstenu de parler d'un homme dont le nom seul est un blâme pour lui, à moins, ce qui n'est pas admissible, qu'il n'ait voulu faire amende honorable.

Au surplus, nous pardonnerions fort à M. Sauzet la leçon involontaire qu'il vient de donner au cabinet, et l'espèce de démenti qu'il s'est infligé à lui-même en se faisant le panégyriste de M. Royer-Collard, s'il poussait désormais la vénération pour lui jusqu'à l'imiter. Ce qui a valu à ce personnage cette couronne parlementaire, inouïe jusqu' alors (style de M. Sauzet), de l'élection dans sept collèges, c'est l'inflexibilité des principes auxquels il demeura fidèle pendant sa longue existence. Ce qui lui valut l'estime de tous les partis quand il fut appelé à présider la chambre, c'est le soin scrupuleux avec lequel il s'appliqua toujours à faire respecter le droit des minorités. Que M. Sauzet agisse comme lui, qu'il réforme son caractère et ses mœurs, qu'il s'applique à avoir des principes fixes, qu'il s'étudie à se montrer impartial ; et quand il louera les hommes qui l'ont précédé au fauteuil et qui y ont apporté l'exemple de la probité, de la droiture, de l'impartialité, on pourra croire que sa conviction l'inspire réellement et qu'il n'obéit pas seulement au besoin de faire un discours d'usage.

Charlet est mort avant-hier ; c'est demain qu'auront lieu ses obsèques. Charlet aura sa place dans l'histoire des luttes de l'opposition, pendant les quinze ans du règne des Bourbons aînés, de 1815 à 1830. Il s'était partagé la popularité avec Béranger. Tous deux marchaient sous le même drapeau, et allaient au même but, l'un par ses lithographies, l'autre par ses chansons. Tous deux glorifiaient l'Empire, c'est-à-dire la grande armée, les batailles, le vieux soldat naguère triomphant et persécuté par le gouvernement de l'aristocratie ressuscitée et des prêtres ; tous deux flagellaient les ignorantins, les jésuites, et guerroyaient spirituellement contre le gouvernement ramené par l'étranger.

Après 1830, Charlet partagea les illusions d'un grand nombre de citoyens, et se laissa entraîner dans le giron du juste-milieu. Mais, en 1840, l'insolence de l'étranger d'une part, et la courtoise des gouvernants de l'autre, opérèrent une réaction. Dans l'esprit naturellement juste de Charlet, et au risque de perdre sa place de professeur de dessin à l'École Polytechnique, il ressaisit son crayon, et nous montra l'homme du peuple, aux bras nus, aux regards fiers, armant le fusil qui dormait depuis les trois grands jours, et chassant l'étranger et ses auxiliaires. Charlet écrivit même à cette époque une lettre rendue publique, et où respirait le plus pur patriotisme.

Charlet était d'ailleurs un homme honnête et bon, comme le prouve son œuvre tout entier, où l'on ne trouve aucun de ces dessins dévergondés par lesquels aujourd'hui on essaie d'attirer les regards blasés.

Cet artiste de tant de cœur et d'esprit avait entrepris dans ces derniers mois un travail important : *L'Empereur et la Garde impériale*. Deux livraisons avaient déjà paru ; la fatigue causée par ce travail a contribué à hâter la fin de l'artiste, jeune encore, et qui meurt dans les mêmes sentiments qui l'avaient fait aimer il y a vingt ans. Est-ce donc pour cela que M. Janin fait son oraison funèbre dans les *Débats* du ton enjoué dont il parlerait du dernier succès de Carlotta Grisi ?

M. Victor Hugo s'est montré à la chambre des pairs. Cette apparition a semblé prématurée à beaucoup de pairs de France qui s'en exprimaient assez ouvertement à la sortie de la séance. On avait fait à un grand personnage les honneurs d'un conseil qu'il aurait donné à M. Hugo, au mois d'août dernier, en l'engageant à se promener pendant deux ans loin de la France, et en lui offrant même les moyens de faire ce voyage sans dépenser son propre argent. Ou le conseil n'a pas été donné, ou il n'a pas été écouté ; mais M. Hugo devrait avoir des amis assez sincères pour l'avertir qu'il est des circonstances où la retraite est indispensable pour commander l'oubli.

Afrique française.

ALGER, le 26 décembre. — Les nouvelles les plus récentes reçues par la voie de terre font connaître que M. le maréchal avait quitté, le 18, le pays des Ouled-Bessem, pour descendre l'Oued-Riou, dont Abd-el-Kader avait descendu la vallée en se retirant devant nos colonnes ; on ignorait où il s'était arrêté. M. le gouverneur général suivait autant que possible les traces de l'ex-émir.

Les populations qu'Abd-el-Kader traverse montrent fort peu d'enthousiasme pour sa cause. Tous les gens sensés comprennent que leur ruine s'opère par le mouvement de l'émir, et que nos troupes ne peuvent tarder à remplacer ses contingents. Le pays en général déplore la révolte, mais il ne sait pas résister au fanatisme de quelques chefs qui n'ont rien à perdre.

Le général Reveu est rentré à Milianah pour reprendre la direction des affaires dans cette subdivision, où la tranquillité se maintient malgré le voisinage dangereux de l'ex-émir.

Chez les Beni-Djâad, l'action du lieutenant général Bedeau, bien qu'entravée par un mauvais temps permanent, a obtenu les résultats les plus satisfaisants. Les rassemblements qui accompagnaient Ben-Salem et le chériff Muley-Ibrahim se sont dispersés après le combat livré le 18, dans lequel ils ont perdu beaucoup de monde. Toutes les fractions des Beni-Djâad, à l'exception de Senadja, ont fait des démarches de soumission. Les chefs sont venus au camp du lieutenant général et ont fourni déjà la plus grande partie des bœufs et de l'orge qui leur ont été imposés à titre de diffa, ainsi que des mulets de transport qui ont été exigés à titre d'amende. Le 24, la colonne devait se porter chez les Senadja pour achever la soumission complète des Beni-Djâad.

Dans le cercle de Dellys, les tribus sont parfaitement tranquilles ; les gens de la montagne se refusent toujours à suivre un chériff qui s'est montré chez les Beni-Raten et cherche à les rallier à sa cause sans succès. Ben-Kassem-ou-Kassi se tient chez lui ; il ne prête pas son appui aux auteurs du désordre. Les fermiers commencent à cultiver la plaine.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — Une colonne forte de 2,000 baïonnettes, réunie à Rass-el-Aïoun sous les ordres du général Levasseur, s'est mise en marche le 9 décembre courant pour se porter dans le Belezma et le Hodna, où l'agitation semblait se propager. Des nouvelles d'Aïn-Cheddy, à la date du 12, font espérer que l'ordre sera bientôt rétabli. En effet, les Ouled-Sellam se sont retirés dans leurs montagnes ; mais l'attitude énergique du kaïd des Ouled-Bouaun, et de celui des Ouled-Abd-el-Nour, qui les entourent, leur a fait ouvrir les yeux. L'annonce de l'arrivée du général Levasseur avec des troupes nouvelles, et la crainte qu'ils ont d'être attaqués dans leurs montagnes, leur en ont promptement imposé. Déjà plusieurs fractions avaient envoyé des parlementaires à cet officier général, et on a appris d'une manière indirecte que les autres fractions étaient auprès du colonel Herbillon.

Tous les renseignements confirment jusqu'à présent que l'influence des chériffs est peu considérable dans le Belezma ; celui qui avait remué les Ouled-Sellam et les Ouled-Sultan a été arrêté, aussitôt son entrée dans la vallée des Ouled-Abdi, par le jeune kaïd Sidi-Mohammed-ben-Abbès. Il a été conduit à Bathna, où il se trouve actuellement détenu. On espère également que la tranquillité sera facilement rétablie dans le Hodna. L'influence incontestable qu'exerce sur cette contrée notre khalfâ de la Medjana, El-Mokrani, sera un puissant auxiliaire pour atteindre ce but.

Le reste de la division de Constantine jouit de l'ordre le plus complet. Le dernier courrier, arrivé de l'Ouest le 21, n'ayant pu toucher à aucun point de la côte par suite du mauvais état de la mer, nous sommes sans nouvelles de la subdivision de Mostaganem, de celle d'Orléansville et du cercle de Cherchell. A Tlemcen les tribus continuaient à rentrer sur leur territoire.

— On lit dans le *Courrier d'Afrique* :

ALGER, le 27 décembre. — Nous apprenons à l'instant que l'un des chériffs de l'Est, qui se trouvait chez les Beni-Raten, a vainement tenté de les pousser à la révolte ; le fameux Bel Kassem lui-même a été sourd à ses instances : il l'aurait habilement éconduit en lui disant que la saison n'était pas favorable à ses projets. L'attitude des Kabyles est donc toujours pacifique ; leurs intérêts du moment leur commandent au surplus la tranquillité. Ben-Salem n'en continue pas moins cependant à inonder le pays de let-

tres furibondes ; mais le châtiement infligé par nos colonnes aux Beni-Djâad en atténue l'effet par la déconsidération qu'il a jetée sur les meneurs de l'insurrection.

L'orage qui a menacé cette contrée est donc à peu près dissipé. La neige qui couvre une partie de la Kabylie, et les pluies qui en ont rendu les rivières infranchissables, nous permettent d'espérer que la tranquillité y sera maintenue.

DELLYS, le 19 décembre. — La tranquillité du cercle, si heureusement maintenue jusqu'à ce jour, vient de courir un grand danger.

Le Bou-Maza qui s'est récemment fait battre par nos troupes du côté du Hamza a pénétré dans les aghalicks dépendants de Dellys, et a fait de grands efforts pour soulever les tribus. Son arrivée a été préalablement annoncée par des lettres de Ben-Salem, et, avec le concours de cet ancien khalfâ d'Abd-el-Kader et de divers autres chefs influents, il était déjà parvenu à exciter une grave fermentation dans la partie haute de la vallée du Seboua. Des réunions ont eu lieu, et la question d'insurrection ou de *statu quo* a été agitée.

Les conseils de la raison et de la prudence ont heureusement prévalu. La réponse qui a été faite au chériff est remarquable :

« Tu as attiré, lui a-t-on dit, la dévastation et la mort sur nos frères du Hamza, et tu viens à présent, par un appel imprudent aux guerriers de ces montagnes, exciter contre nous la colère des chrétiens. »

« Lorsque tu pourras nous protéger contre la vengeance de l'infidèle, viens à nous, et nous te suivrons au combat ; mais laisse-nous subir jusque-là la rigoureuse loi du destin, et cesse de porter, sans fruits pour la cause que tu prétends défendre, le trouble dans cette contrée paisible. »

Ces paroles résument fidèlement la situation des esprits. Les Kabyles sont pour nous parce qu'ils mesurent l'étendue du danger que l'insurrection suspendrait sur leurs têtes ; mais vienne le moment favorable de secourir notre domination, et ils courront jusqu'au dernier à leur yatagan et à leur fusil.

Quoi qu'il en soit, les intrigues du chériff ont pour le moment échoué ; il n'y a presque plus vestige d'agitation chez les Amerouas ni dans les autres parties du cercle. Le chériff, fort mécontent de son insuccès, s'est dirigé vers les Beni-Secka pour rentrer incessamment sans doute dans les montagnes du Jurjura.

L'importance de Dellys, dont l'occupation remonte à dix-huit mois à peine, est déjà appréciée par les agriculteurs, le commerce et le gouvernement.

Cette importance repose sur la fécondité du sol, sur le commerce kabyle et sur la situation de la ville, qui est un point stratégique d'une valeur reconnue par tous les hommes spéciaux ; elle repose enfin sur les conditions de sécurité qu'offre le port de ce nouvel établissement.

Les édifices publics que l'Etat y fait construire et ceux dont il se propose encore de le doter incessamment révèlent les vues et les espérances de l'autorité supérieure.

Quant au commerce, pour indiquer les progrès qu'il a constatés et ceux qu'il attend de l'avenir, il suffira de dire qu'un bateau à vapeur reliera dans peu de temps cette localité au port d'Alger.

Cette nouvelle, qui est connue depuis plusieurs jours à Dellys, a été puisée à bonne source, et vous pouvez y ajouter toute confiance.

Sous peu donc les habitants d'Alger, qu'un trajet de quatre ou cinq heures sépare de notre ville, communiqueront avec elle comme les Toulonnais avec la Seyne.

La population de Dellys attend avec une impatience dont on se rendra facilement compte la réalisation d'un projet à la fois avantageux à cette partie de la colonie et à la compagnie qui va le mettre à exécution.

Les vues de cette compagnie ont été accueillies par l'autorité avec une faveur marquée, et nous avons trop de confiance dans l'esprit éclairé de M. le gouverneur général pour ne pas être certain que, de son côté, il les favorisera de tout son pouvoir.

L'Alkhar du 28 décembre confirme les nouvelles qu'on vient de lire. Ce journal constate les heureux résultats du combat livré le 18 de ce mois par le général Bedeau à la tribu des Beni-Djâad, renforcée par les contingents kabyles conduits par Ben Salem. De nombreuses soumissions ont été la conséquence de cette affaire.

La plaine de la Mitidja continue à être sûre. Les marchés sont aussi suivis que par le passé.

L'ambassadeur du Maroc est arrivé à Paris. Parti de Lyon le 24, à onze heures du matin, il a couché le même jour à Roanne, le 25 à Moulins, le 26 à Cosne, le 27 à Orléans, où il a pris le chemin de fer à neuf heures et demie du matin. Un convoi spécial l'a amené à Paris en deux heures et demie. Il est descendu dans un hôtel que le gouvernement lui fait préparer, avenue des Champs-Élysées, n° 66.

Pendant le cours de ce long trajet, que la saison rigoureuse a rendu plus pénible encore pour des Arabes qui pour la première fois de leur vie voyageaient en voiture, la nouveauté des spectacles qui s'offraient à leur vue, l'accueil bienveillant qu'ils recevaient, les ont continuellement distraits des fatigues de la route. L'ambassadeur répétait sans cesse qu'il ne savait pas ce qu'il devait le plus admirer, de la richesse du sol, de la grandeur des villes, ou de l'aménité des habitants et de la courtoisie des autorités. A chaque relais, sur sa route, il s'est montré aussi généreux qu'à Marseille et à Lyon, où il a laissé, comme dans la première de ces deux villes, 2,500 fr. pour les indigents.

heureux de lui apporter, non pas seulement la voix, mais celles de quatre de ses amis qui votent avec toi invariablement : total, cinq voix. Le total produit son effet. Tu es choyé et caressé, et l'on te fait pour Philibert les plus belles promesses. Mais de ton côté, comme dans tout loyal marché, il faut livrer la marchandise ; tu te mets en quatre pour fournir les voix que tu as prises à ton compte, et tu seras bien maladroît si, en faisant crédit à celui-ci, en travaillant à perte pour celui-là, en achetant au cher denier du mauvais fer chez un troisième, tu ne parviens pas, ou à peu près, à fournir ton contingent. Dès ce moment, ton affaire s'embellit beaucoup.

Le pair de France néanmoins n'est pas à négliger. On n'a jamais trop de cordes à son arc. D'ailleurs, pour être bien venu de ce côté, tu n'as pas grands frais à faire. Il suffira que, de loin en loin, tous les mois par exemple, tu ailles le dimanche, vers onze heures du matin, trouver M. le baron dans son château et lui tirer ta révérence. C'est un excellent homme ; seulement il n'est pas ennemi de tout ce qui rappelle le bon temps. Il aime à voir l'hiver, autour du feu de sa cuisine, l'été sous son péristyle, une douzaine de bons paysans qui l'attendent au retour de la messe, chapeaux bas, pour lui demander sa protection. Il se voit alors comme un ci-devant seigneur au milieu de ses vassaux, et cela le rend d'une humeur charmante. Au demeurant, on ne le dit pas très serviable, parce qu'étant pair de France à vie, il n'a pas besoin du pauvre monde. N'importe, il ne fait pas de bien, il pourrait faire du mal, il est bon de l'avoir pour soi.

Ici Pierre Chombourg fit une pause. Jérôme respira bruyamment. L'attitude et l'air du pauvre maréchal-ferrant pendant cette longue énumération des devoirs et des misères du solliciteur eussent inspiré la compassion, s'il n'y eût eu quelque chose de profondément comique dans son ébahissement et sa terreur. Il restait là, devant l'impitoyable narrateur, la bouche béante, ses gros yeux hors de la tête, et essayant par intervalles les gouttes de sueur qui s'insinuaient péniblement sur son front.

— Est-ce tout, cette fois-ci ? demanda-t-il d'une voix altérée.

— Un peu de patience, tu n'es pas au bout ; nous ne faisons même que de commencer. Suppose toutes tes peines récompensées : Philibert obtient son emploi ; il est commis en titre. Mais quel emploi ? quels appointements ? Commis de troisième classe ! des appointements de 4,000 f. encore soumis à la retenue pour la caisse des retraites ! Impossible d'en rester là. Il fallait à ton fils une place, maintenant c'est de l'avancement qu'il lui faut. Or, on monte par échelons de 200 à 300 fr. au plus jusqu'à 4,000 écus, somme assez ronde, mais qui ne l'est pas trop pour ton fils, obligé de vivre à la ville et de courir la France du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, au moindre signe de son directeur général. Combien d'échelons et combien de fois il te faudra recommencer, mon pauvre Jérôme, le petit manège que je t'ai fait connaître !

— Vous appelez cela un petit manège !... Moi, je ferais jamais ce métier de valet, de pied-plat, de galérien ! Je le ferais toute ma vie !... Non, mille tonnerres ! non !

Ici, Jérôme hors de lui, frappant de son poing fermé la table qui craqua dans toutes ses jointures, se mit à se répandre en un débordement de juréments et d'imprécations auxquels il mêlait, de la façon la plus bizarre, le grec et le latin, préfets, surnuméraires, députés, bacheliers, pairs de France.

Cette explosion, qui scandalisa gravement Marceline, à laquelle Pierre Chombourg assista de l'air du monde le plus impassible, parut, en définitive, soulager le pauvre homme. A la longue, il se radoucit ; mais, comme les natures timides, il avait puisé dans l'émotion de terreur qu'il venait de ressentir une énergie qui ne lui était pas ordinaire. Braver même la volonté de sa femme ne lui paraissait plus alors une chance aussi redoutable, et il le répétait d'un ton très haut et très net, sans pourtant regarder sa ménagère en face :

— Après tout, je suis le maître chez moi. Personne ne fera de mon fils, malgré son père, malgré le pauvre garçon lui-même, un bachelier et un commis, pas plus qu'on ne fera de Jérôme Maillard un rien qui vaille et un mendiant.

Marceline, quoique dépitée de la tournure que les choses avaient prise, avait cependant, disons-le, encore plus de fierté dans le cœur que de vanité dans la tête. Elle n'avait pas été la dernière à comprendre la justesse de la leçon que son vieil oncle lui donnait ; elle avait entrevu le trouble que ses projets eussent apporté dans la paisible et laborieuse existence de son mari, et l'avenir précaire, sinon misérable, qu'elle eût préparé à son fils, en voulant l'élever au-dessus du niveau que les forces de son intelligence et la nature de ses goûts semblaient lui assigner. Elle s'exécuta donc de bonne grâce, et ce fut à l'unanimité que le conseil de famille prit une résolution : il fut décidé, séance tenante, que Philibert avait une pente médiocre vers les belles-lettres et les études classiques, qu'il annonçait, au contraire, de merveilleuses dispositions pour traiter le fer à chaud ou à froid, et qu'il valait mieux, pour lui-même et pour tout le monde, qu'il fût, au lieu d'un détestable bachelier-ès-lettres, un excellent forgeron. On notifia cette décision à Philibert en personne, au moment où, roi de la partie de billon, il revenait entouré de ses joyeux camarades, qui lui faisaient, en chantant, un cortège d'honneur, et lui posaient sur la tête des couronnes improvisées aux dépens de toutes les haies voisines. La joie presque délirante avec laquelle ce jeune garçon accueillit la décision du conseil de famille, les prodigieuses gambades qu'il fit à cette occasion, les cris presque sauvages par lesquels il célébra sa délivrance, respectivement au grec et au latin, tout confirma l'oncle, Jérôme et Marceline elle-même

dans l'idée qu'ils venaient de prendre une résolution approchant en sagesse du fameux jugement de Salomon.

Pierre Chombourg était vainqueur sur toute la ligne ; mais c'était un homme de sens, nullement systématique et absolu, et il n'abusa point de sa victoire. S'il dédaignait la fausse science, la science pédantesque, incomplète, appliquée à faux, qui n'est bonne qu'à faire le vide dans les cerveaux mal disposés qu'on soumet sans discernement à cette épreuve, il estimait, au contraire, à sa valeur l'instruction positive, spéciale, appropriée à l'intelligence qui la reçoit, subordonnée aux applications usuelles que chacun est appelé à en faire. S'il ne voulait pas que l'on fit de son petit-neveu, en dépit de la nature et de la raison, un bachelier, moins encore voulait-il le condamner à n'être toute sa vie qu'un ouvrier ignorant. Complétant son ouvrage, il obtint que Philibert viendrait passer à la ville deux années avec lui. Ces deux années, le jeune villageois les employa fort utilement à suivre les cours de l'école primaire supérieure. Il y apprit, sans fatigue et même avec plaisir, non seulement à parler et à écrire le français avec correction, mais en outre le dessin, la géométrie, des éléments d'histoire naturelle, de physique, de chimie ; il en remporta les plus nécessaires notions de géographie et d'histoire. Au sortir de cette école, son oncle le fit admettre en apprentissage, pendant deux autres années, dans un grand atelier de construction de machines, où il prit une teinture de la mécanique dans ses plus hautes applications comme dans ses plus ingénieux détails. Quand il revint au village, Jérôme le mit à la forge, et fut émerveillé de la bonne tournure et de la précision mathématique de ses ouvrages. Marceline ne pouvait se lasser de l'entendre dans un bon langage simple, mais plein de sens et de clarté, discuter, avec les meilleures têtes de l'endroit, toutes sortes de questions qui se rapportaient à son art, aux instruments d'agriculture, aux moteurs industriels.

Aujourd'hui, Philibert a vingt-huit ans. Il a succédé à son père qui, se faisant vieux et ayant de l'aisance, s'est retiré des affaires et ne vient plus à la forge qu'en amateur. Excellent ouvrier, et, mieux que cela, habile mécanicien, Philibert ne peut suffire à toutes les demandes. Il a la confiance des hommes les mieux placés dans le pays ; c'est lui qui entretient, qui renouvelle même, d'après un meilleur système, tout le mécanisme hydraulique des usines établies sur le cours d'eau voisin. Il est marié ; le plus grand fermier du village lui a donné, avec une bonne dot, sa fille, excellente personne et bien élevée. Enfin, le fils du maréchal-ferrant est aimé, considéré, gardant avec tout le monde son franc parler ; c'est un homme indépendant, heureux et même capable, quoique non bachelier-ès-lettres.

(Extrait de l'*Almanach Populaire*.) H. CORNE, député.

Ce qui a frappé surtout l'attention de l'envoyé, c'est la sécurité qui règne sur les routes, le grand nombre de voitures de tout genre qui les sillonnent nuit et jour, la manière intelligente dont les champs sont cultivés, la diversité des produits, la grandeur de nos fleuves, la multiplicité des villages. Le chef des écoles de Ténos fleuves, Sidi-Mohamed-Seffer, a pris note avec soin du nom de chaque localité traversée par la route, du nombre de ses habitants, des principaux détails de culture. Il a enregistré avec admiration sur son journal de voyage les 20,000 métiers à soie de Lyon. Ces notes sont destinées à composer une relation circonstanciée de cette ambassade, qui sera mise sous les yeux de Mulei-Abd-er-Rhaman.

Le chemin de fer a excité au plus haut point la curiosité de l'ambassade. Les uns, effrayés d'abord par les récits incomplets qu'on leur avait faits, ont été surpris de ce mode de voyage si facile et si rapide; les autres, muets d'étonnement, sont descendus du wagon sans s'être rendu compte de la manière dont le trajet s'était fait. Tous ont manifesté la plus vive impatience de voir achever la voie de fer qui unira Paris à Marseille.

L'ambassadeur a amené avec lui à Paris huit personnes de sa suite. Le chef du commerce, Sy-Lebbedi, l'administrateur de la douane, El-Hadj-el-Arbi, et le jeune savant, chef des écoles, étaient seuls admis à sa table; les autres officiers mangent séparément. La hiérarchie entre ces diverses personnes se remarque par la manière dont elles saluent le pacha le matin. Les trois personnages de distinction qui ont le droit de s'asseoir devant lui prononcent purement et simplement la formule du salut; les deux caïds lui baisent la tête, et les trois autres officiers lui embrassent les genoux. Toutes les fois qu'il veut sortir, ces officiers forment la haie sur son passage, et s'inclinent en prononçant des vœux pour sa santé et son bonheur. Les autres personnes de sa suite, au nombre de sept, sont parties de Marseille trois jours après lui, et doivent accompagner à Paris les présents destinés au roi. Ils marchent à petites journées.

L'ambassadeur marocain a été reçu le 31 par M. Guizot, et le lendemain il a dîné aux Tuileries.

Chronique.

Le gouvernement a autorisé, depuis long-temps, une grande loterie d'un million au profit de la belle et utile colonie de Petit-Bourg, dont toute la France connaît et approuve le but préventif. Assez long-temps on avait accordé toutes ses sympathies aux dévoués; il était urgent qu'une noble et généreuse pensée créât une institution en faveur de l'enfant pauvre et honnête qui, par l'abandon, la misère, les mauvais penchants ou les pernicieux conseils, paraissait destiné à peupler les prisons. Les Lyonnais voudront aussi s'associer à l'entreprise la plus large, la plus sociale de notre époque, puisqu'elle prend le mal à sa racine et le prévient pour que les lois n'aient pas à le réprimer. Et puis, disons-le, en prenant des billets de la loterie de Petit-Bourg, nous ne faisons pas seulement une bonne action, nous courons la chance de gagner un lot de 30,000 fr., de 20,000 fr., de 10,000 fr., ou même tous les trois, si le hasard nous favorise, car, avec un seul billet de cinq francs, on pourrait, si la chance était constamment fidèle, gagner jusqu'à 67,000 fr., et, avec dix billets, 131,000 fr.

Enfin, l'organisation de cette loterie est si bien conçue, que ce n'est plus un objet déterminé d'avance que l'on doit gagner, mais une somme avec laquelle on peut choisir ce que l'on veut dans les principales maisons de commerce de Paris, ou bien encore recevoir cette somme en argent chez le trésorier de la Société, ou chez M. le baron Mallet, banquier et régent de la Banque de France, rue de la Chaussée-d'Antin, 13, à Paris, au moyen d'un escompte de 10/0 au profit de la colonie.

On se procure chez MM. Charrin et C^e, rue Trois-Carreaux, chez M. Chevalier, place de l'Herberie, et chez M. Domeck, place du Port-du-Temple, 45, le peu de billets qui restent encore, et qu'on vient de recevoir de Paris pour faire participer les Lyonnais à cette bonne œuvre.

Le tirage aura probablement lieu à la fin de janvier ou au commencement de février prochain.

— Il existe sur le trottoir du cours Morand, dans l'espace compris entre le café de France et l'avenue de Vauban, un véritable casse-cou qui a causé et occasionne chaque jour de nombreux accidents. En voici deux qu'on nous a cités comme certains.

Une mère y est tombée avec son enfant qu'elle allaitait, et s'est relevée toute mutilée. Quant à son enfant, il est mort sur le coup.

Un citoyen y est aussi tombé et a été relevé moribond; il n'a pu être conduit à son domicile qu'en voiture.

Il ne se passe pas de soirée sans que quelque personne ne tombe sur l'angle aigu de ce trottoir, que la saison dans laquelle nous sommes rend encore plus dangereux.

Il serait cependant facile d'y remédier, soit en ménageant la pente du trottoir en bitume, soit en élevant la partie pavée à la hauteur du premier; mais l'administration se soucie peu, il paraît, de la sûreté des citoyens.

— Un vol à l'américaine a eu lieu ces jours derniers. Deux jeunes gens, se trouvant en voiture sur la route de Paris à Lyon, font bientôt connaissance; ils exercent la même profession et sont presque parents. A leur arrivée à Lyon, le jeune Florent dit à son camarade: « Vous ne connaissez pas Lyon? Entrez chez votre malle chez une de mes connaissances, et nous visiterons cette ville. » Il le conduisit bientôt à la Guillotière, où facilement il put se débarrasser de son importun ami, et peu après la malle disparut. Mais, grâce aux soins actifs de M. le commissaire de police de la Guillotière, celui-ci est parvenu à arrêter dans une maison de tolérance l'auteur de cette audacieuse escroquerie. La malle a été retrouvée et rendue au trop crédule jeune homme, qui a promis de ne plus être aussi confiant à l'avenir.

— La 132^e livraison de la *Revue du Lyonnais* qui vient de paraître contient les matières ci-après:

- I. Poésie. — *Vœu à la Poésie*, par Victor de La Prade.
— *Le Silence*, réponse à mon ami Charles Poncy, par M. Auguste Corbeiron.
- II. *Des Polytypes de la Bresse et des Dombes*, par l'abbé Jolibois, curé de Trévoux.
- III. *Des Caractères généraux de la Philosophie*, discours de rentrée, par M. F. Bouillier.
- IV. *Un Chapitre inédit du 2^e volume de l'Histoire de Lyon*, par M. J. Morin.
- V. *M^{lle} de Maglan* (6^e article), par M^{lle} Jane Dubuisson.
- VI. *Bulletin artistique* — De la nouvelle salle des assises. — Des verrières de la chapelle du Sacré-Cœur, à Saint-Jean.
- VII. *Bulletin musical*. — Charles VI, par M. G.
- VIII. *Chronique*.

— MM. Alexandre Billet et Grassi, arrivés depuis peu de jours dans notre ville, donneront un concert vendredi, 7 du courant, à huit heures du soir, au Grand-Théâtre.

— Le conseil municipal d'Igé (Saône-et-Loire), dans une séance

extraordinaire du 26 décembre, a, sur la proposition de M. le sous-inspecteur des forêts à Mâcon, voté à l'unanimité le reboisement de 40 hectares de ses friches communales. Ces terrains devront être repeuplés en bois résineux par les soins de l'administration forestière. Les communes de Verzé et Saint-Sorlin, qui possèdent entre elles près de 600 hectares de friches montagneuses et arides, ne peuvent manquer de prendre bientôt des déterminations semblables.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille:

« Un architecte allemand, M. K..., qui se rendait en Italie par la France, s'était estimé heureux d'avoir pu trouver pour compagnon de voyage, sur le paquebot de Lyon à Avignon, un prétendu commis voyageur qui l'accabla de prévenances et répondit avec empressement à toutes les questions que celui-ci lui faisait sur les sites que l'on découvre en descendant le Rhône. La conversation du commis français fut jugée très spirituelle par l'architecte allemand, qui s'applaudit de voir son compagnon prendre avec lui une place dans la diligence d'Avignon et descendre à Marseille à l'hôtel des Princes, où il retint au-si son logement. Une grande intimité s'établit entre les deux voyageurs; le commis engagea l'Allemand à consacrer la journée du dimanche à visiter avec lui la ville, et cette proposition ayant été acceptée avec reconnaissance, le commis conduisit son nouvel ami sur la montagne Bonaparte, pour qu'il pût d'un seul coup d'œil embrasser toute la ville, sa banlieue et le golfe. L'architecte, extasié, consentit ensuite à suivre son cicerone jusqu'au fort de Notre-Dame de la Garde, au pied duquel ils trouvèrent un individu fort bien vêtu, qui leur fit quelques questions dans le baragouin employé par les voleurs à l'américaine. Cet individu leur dit ensuite qu'il était de New-York, qu'il avait déjà vu beaucoup de pays, et que sa fortune lui permettait de satisfaire amplement un besoin de locomotion qu'il avait ressenti dès ses plus tendres années.

» L'architecte allemand fut charmé de se voir en si bonne compagnie, et comme son cicerone lui fit un grand éloge de la cuisine d'un restaurant d'Endoume, où l'on pouvait se faire une idée complète du plat marseillais par excellence, du *bouille-abaisse*, l'Allemand pria ses deux compagnons d'accepter un déjeuner dans ce restaurant d'Endoume.

» Après le déjeuner, les trois promeneurs reprirent le chemin de la ville; le faux Américain se plaignait alors des craintes qu'il éprouvait depuis quelques jours d'être volé dans l'hôtel, qu'il comptait quitter le lendemain, et qu'un garçon à mine équivoque, ainsi que la disparition de quelques mouchoirs, lui rendaient à bon droit suspect. Tirant alors de sa poche un rouleau très long, il pria ses deux compagnons de bien garder avec lui le souvenir de l'endroit où il allait déposer ce rouleau, afin de pouvoir le reprendre le lendemain. On écarta quelques pierres, le rouleau fut placé dans un trou que l'on recouvrit de terre, et des signes furent disposés autour pour qu'ils pussent aider à retrouver le trésor enfoui.

» L'architecte allemand trouvait que c'était bien là une idée anglaise, et il se permit de rire de l'excentricité de l'Américain. Quand nos trois promeneurs furent arrivés au cours Bonaparte, l'Américain se repentit de s'être séparé de son rouleau et regretta que la fatigue l'empêchât pour le moment d'aller l'exhumer. L'architecte allemand se montra disposé à aller sur-le-champ reprendre le rouleau; mais l'Américain, qu'il supposait être un plaisant original, lui dit qu'il ne montrait tant d'empressement pour courir après son argent, que parce qu'il voulait se l'approprier. La réponse de l'Allemand à cette injurieuse apostrophe fut sublime: il détache une ceinture qu'il portait autour de son corps et qui contenait 400 fr., la remet en gage à l'Américain et court après le trésor. Arrivé à l'endroit où il avait été déposé, il prend le rouleau et se hâte de revenir au cours Bonaparte, où il avait laissé son cicerone et son Américain; ils avaient disparu. Alors l'idée lui vint de déployer le rouleau: les pièces de vingt francs étaient simulées par de petits jetons.

» Cet honnête Allemand a donné à M. le commissaire central le signalement exact des deux escrocs. Le prétendu commis voyageur n'a plus reparu à l'hôtel des Princes.

— Depuis un mois environ une troupe de charlatans parcourt et exploite les communes des environs de Mâcon; calèches, chevaux empanachés, musique, clowns, Jocrisses, rien n'y manque. Ils arrachent les dents, disent la bonne aventure, font la parade, se disent possesseurs d'une foule de secrets curieux, et vendent des drogues sans noms pour guérir toutes les maladies. Ces individus, qui sont connus sous le nom de zozos, exercent leur industrie avec la plus complète impunité et vont même jusqu'à traiter des malades en ville. Nous pourrions citer, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, un homme auquel ils ont vendu, pour une somme de 14 f., une bouteille d'eau colorée qui a été analysée par un médecin de Mâcon. Cette préparation, à la vérité, était inoffensive; mais en est-il toujours ainsi? Et, d'ailleurs, peut-on considérer comme inoffensif un médicament dont l'usage empêche un malade de recourir à une médication judicieuse, et qui, par conséquent, concourt à laisser la maladie s'aggraver et devenir parfois incurable? Signaler de semblables faits, c'est en appeler la répression; mais on sait que les lois sur l'exercice illégal de la médecine sont à peu près sans exécution. Cependant, dernièrement, les feuilles de Paris nous apprenaient que des dentistes avaient été condamnés pour avoir exercé sans brevet. Il semble que la santé et l'existence des habitants des campagnes sont bien aussi précieuses que les plus belles dents parisiennes.

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen*:

« Dimauche soir, le courrier de la malle de Dieppe, qui part de Rouen vers minuit, s'aperçut, à la hauteur de la barrière du Mont-Riboutet, que son sac contenant les dépêches de Paris et de Rouen par Dieppe était perdu. Il revint immédiatement sur ses pas, mais ses recherches furent inutiles; malgré l'heure avancée, quelqu'un était passé et avait enlevé le sac. M. le directeur, prévenu de ce fait, se livra aux démarches les plus actives, mais elles demeurèrent également sans résultat.

» On désespérait presque de retrouver ces dépêches, lorsque hier, dans la matinée, le sac fut rapporté au bureau par une personne qui dit l'avoir trouvé vers Déville, dans la campagne. Malheureusement, celui qui le premier l'avait ramassé et l'avait emporté aussi loin avait voulu s'approprier les valeurs dont il supposait pouvoir faire usage. N'ayant pas la clef du sac, il l'avait coupé, en avait extrait les lettres, qu'il avait ouvertes, principalement celles qui, par leur volume, paraissaient contenir les objets de sa convoitise.

» Par bonheur cette recherche ne paraît pas l'avoir satisfait, car les billets et les lettres de change que contenaient les correspondances ont été pointés et examinés, et, d'après le compte fait dans les bureaux de l'administration, on est presque certain qu'aucune valeur n'a été soustraite; la nature de celles qu'on a retrouvées ne permettait guère d'ailleurs au voleur d'en faire usage. La perte matérielle ne semble donc pas devoir être grande; mais les lettres ont été décahétées et fouillées, ce qui peut dans certains cas être aussi désagréable que préjudiciable.

» P. S. Nous apprenons que l'on est sur la trace du coupable.

— Un auteur anglais, le docteur Kooke, s'était proposé la solution d'un problème insoluble: il avait voulu fixer le nombre des idées que l'esprit humain est susceptible de concevoir. A la suite de calculs fort longs, fort embrouillés, ce savant était parvenu à établir le chiffre de 4,737,618,904 idées, comme étant la dernière limite assignée à la pensée du biman *homo*. Nous laisserons ces rêveries pour ce qu'elles valent; mais nous mentionnerons une expérience intéressante et peu connue, entreprise par le célèbre Herschell, afin de déterminer le nombre de sensations qui peuvent affecter l'esprit dans un temps donné.

L'illustre astrologue fit construire une horloge qui produisait des sons se succédant les uns aux autres avec une telle rapidité que les intervalles entre chacun d'eux étaient, autant qu'on pouvait en juger, aussi brefs que possible.

Des expériences minutieuses lui firent découvrir qu'il pouvait évidemment distinguer que ce son se répétait 1,660 fois dans l'intervalle d'une seconde. L'intervalle entre les sens doit, en ce cas, être également compté comme une sensation, puisque, s'il en était autrement, la sensation serait celle d'un son continu et non interrompu. Il s'ensuit que l'esprit humain est capable de percevoir au moins 320 sensations dans l'espace d'une seconde, ou bien 19,200 par minute, 1,152,000 par heure, 18,232,000 dans une journée que nous supposons de seize heures et qui aura été assez activement employée.

En admettant que vous employiez ainsi toutes vos journées depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre, vous aurez eu dans le cours de l'année, 7,654,680,000 sensations, et si vous mourez septuagénaire, vous aurez dépassé 253 milliards. Tout ceci repose, bien entendu, sur l'autorité d'Herschell; on comprend du reste que la sensation transmise au cerveau par l'intermédiaire des sens est ici l'équivalent de l'idée. Nous sommes d'ailleurs fort persuadés que très peu de gens ont l'imagination, l'intention, la compréhension aussi rapides que l'immortel astronome; au lieu d'avoir 18,232,000 idées en un jour, il est sans doute bien des personnes qui n'arriveront pas même à un pauvre petit million.

— On s'occupe en ce moment, au ministère de la guerre, d'une ordonnance ayant pour but de régler d'une manière stable la position des vétérinaires qui appartiennent à nos régiments. Désormais il y aura dans l'armée différentes classes de vétérinaires, et ceux qui se livrent à cet art si utile pourront espérer, comme les chirurgiens de l'armée, d'obtenir un avancement proportionné à leurs services, à leurs travaux et à leur mérite. Cette amélioration tardive était depuis long-temps réclamée par les colonels de tous nos régiments de cavalerie.

— Une note ministérielle, relative aux nouveaux modèles de sabres des officiers supérieurs et inférieurs des corps de troupes à pied, porte: que toutes les lames de sabre devront être en acier fondu, fabriquées, éprouvées et poinçonnées à la manufacture d'armes blanches de Châtelleraut, qui a remplacé celle de Klingenthal. Des modèles des nouveaux sabres d'officiers des troupes à pied seront envoyés comme types dans les corps et conservés comme modèles pour être présentés aux inspecteurs généraux, afin de leur servir de terme de comparaison lorsqu'ils passeront la revue des armes.

Le prix de ces nouvelles armes est ainsi fixé: sabre d'officier supérieur, 52 fr.; sabre d'officier inférieur, 45 francs.

— Un jour de la semaine dernière, deux malheureuses femmes sont tombées d'inanition dans la rue de l'Orient; elles n'avaient rien mangé depuis la veille.

(La Bigorre.)

— Le consul de Suède et de Norvège, pour les ports de la Seine-Inférieure, a fait remettre par le vice-consul à Dieppe, en présence de M. le commissaire de la marine, une boîte d'or au maître-pilote Guignery, et une somme d'argent équivalente aux aides-pilotes Du-mont, Méliot et Leroy, qu'il avait reçues par l'intermédiaire et la sollicitation de M. le comte de Lowenhielm, ministre plénipotentiaire du roi de Suède et de Norvège à Paris, de la part du gouvernement de Norvège et au nom de S. M. Oscar I^{er}, en récompense du courage et du dévouement dont ces marins ont fait acte, en sauvant l'équipage du navire norvégien *Haabets-Anker*.

Nouvelles Etrangères.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 20 décembre. — A l'occasion du mariage de sa fille, le vice-roi vient d'accorder une amnistie à une certaine classe de détenus. On remarque parmi ces derniers Alby-Bey, ex-gouverneur de Damiette.

Mehemet-Ali s'est montré on ne peut plus satisfait de l'accueil plein d'égards et de sympathie qui a été fait en France à son fils Ibrahim. S. A. s'est fait traduire les journaux qui racontent comment le prince a été reçu à Toulon et à Marseille. Tous ces récits lui ont causé une joie très vive et bien naturelle.

— Les fêtes à l'occasion du mariage de la princesse avec Son Exc. Kiamil-Pacha ont commencé au Caire le 18. Ce jour-là, tout le corps diplomatique a dîné chez le vice-roi, et les dames européennes chez la princesse. Le lendemain 19, les négociants étaient invités chez le prince, et les dames de nouveau chez la nouvelle mariée. Nous manquons de détails encore; j'espère que nous les aurons demain ou au plus tard après demain. Le départ de S. A. pour la Haute-Egypte ne peut plus tarder d'avoir lieu. Mehemet-Ali n'attendait que la fin des cérémonies du mariage pour partir.

Les présents que la Sublime-Porte destinait, en cette occasion, au vice-roi, ne sont pas encore arrivés; on les attend vers le 22 ou le 24; ils doivent arriver sur le bateau égyptien, ainsi qu'un envoyé du sultan, qui doit le représenter dans la cérémonie.

On avait eu un instant l'intention d'attendre son arrivée au Caire pour commencer les réjouissances; mais on assure que, cédant à de graves considérations, S. A. a cru devoir passer outre et hâter la conclusion du mariage, pour n'avoir point à supporter des observations de la part de l'envoyé de la Porte sur le choix de Kiamil-Pacha. Il est certain que Mehemet-Ali aurait pu choisir un mari à sa fille parmi les grands dignitaires de l'empire turc.

L'affaire du transit, qui était restée, depuis l'année dernière, dans le *statu quo*, vient finalement de recevoir une solution par la nomination de S. Exc. Hekeking-Bey au poste de directeur en chef au Caire. Les anciens directeurs ont donné leur démission de gré ou de force. On suppose que S. Exc. Artim-Bey s'est réservé la direction du transit.

ESPAGNE.

Nous avons les nouvelles de Madrid du 26. Un décret supprime la junta consultative de guerre, les attributions de ce corps étant absorbées par une des sections du conseil d'état.

La commission de l'adresse a achevé son travail. M. Seijas, le seul de ses membres qui appartienne à l'opposition, a rédigé un projet à part, suivant les usages parlementaires espagnols, qui permettent à la minorité de faire connaître son opinion.

